

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/10/2024 - 8068 - 2017 B 00841 - 834 235 277 - VDEVELOPPEMENT

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	436 829		436 829	436 829	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	436 829		436 829	436 829	
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	224 199		224 199	127 178	97 021
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 645		1 645	9 633	- 7 988
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	225 843		225 843	136 811	89 032
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	662 672		662 672	573 640	89 032

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
<i>Capitaux Propres</i>			
Capital social ou individuel (dont versé : 315 000)	315 000	315 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	233 055	34 572	198 483
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	23 735	198 483	- 174 748
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	571 790	548 055	23 735
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
<i>Provisions pour risques et charges</i>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
<i>Emprunts et dettes</i>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		24 614	- 24 614
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	88 841	545	88 296
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 042	427	1 615
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	90 882	25 585	65 297
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	662 672	573 640	89 032

Annexes

VDEVELOPPEMENT**ANNEXE**

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 662 672,14 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 23 735,03 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

VDEVELOPPEMENT**ANNEXE**

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 436 829 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	436 829			436 829
TOTAL	436 829			436 829

3.2 - Etat des créances = 224 199 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	224 199	224 199	
TOTAL	224 199	224 199	

VDEVELOPPEMENT

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 315 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3150	100,00	315 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3150	100,00	315 000

4.2 - Etat des dettes = 90 882 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	88 841	88 841		
Fournisseurs	2 042	2 042		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	90 882	90 882		

VDEVELOPPEMENT

SARL à associé unique

Au capital de 315 000 €

Siège social : Avenue Georges Guignard 180 ZI de Boé 47550 BOE

RCS : AGEN B 834 235 277

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à Boé, Monsieur VIGNEAU Christophe, demeurant 1 rue Jegun de Marans 47000 AGEN.

Propriétaire de la totalité des 3150 parts de 100 euros de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société VDEVELOPPEMENT, agissant en sa qualité d'associé unique et de seul gérant de ladite société.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, Monsieur VIGNEAU Christophe, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 mars 2024 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024
- L'affectation du résultat de cet exercice
- Les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2024 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 23 735,03 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 23 735,03 euros de la manière suivante :

- Réserve ordinaire 23 735,03 euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Date et signature de l'associé unique

26/09/2024
